Envoyé en préfecture le 13/07/2026
Reçu en préfecture le 13/07/2026
Publié le
ID : 022-212203756-20260713-D2026_61-DE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT DES CÔTES D'ARMOR
COMMUNE DE TRESSIGNAUX

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 09 JUILLET 2026

N° D2026-61

L'an deux mille vingt-six, le 09 juillet, à dix-neuf heures**, le Conseil Municipal de Tressignaux,** après convocation légale du 03 juillet 2026, s'est réuni en séance publique au lieu ordinaire en mairie de Tressignaux, sous la présidence de **Monsieur Fabien JOUSSE, Maire.**

Présents : AOUNE Horida, BAILLY Philippe, CADIO Thierry, FARSY Sandrine, GUEMENE Julie, JOUSSE Fabien, LUCAS Roland, PELUS Lucile, PUILLE Maryse, TORMOS Henri et DUFLOT Lucile.
Absents : JOUSSE Maëline (procuration à Fabien JOUSSE), BLOUIN Xavier (procuration à Roland LUCAS), VERNE Patricia (procuration à Julie GUÉMÉNÉ) et DAVID Thomas.
Nombre de conseillers en exercice : 15 **Nombre de présents : 1**1 **Procurations :** 3

Secrétaire de séance : Lucile DUFLOT

REGROUPEMENT PEDAGOGIQUE INTERCOMMUNAL (RPI) – CONVENTION DE PARTENARIAT SCOLAIRE ENTRE LES COMMUNES DE PLEGUIEN ET TRESSIGNAUX

Monsieur le Maire rappelle que, dans le cadre des travaux de réhabilitation de l'école de Pléguien, une classe sera temporairement accueillie dans les locaux de l'école de Tressignaux.
À la suite d'une rencontre entre les représentants des deux communes, le 21 avril 2026, une convention a été établie afin de définir les modalités d'organisation de cet accueil temporaire ainsi que les engagements respectifs des parties.
Le transfert du matériel nécessaire au fonctionnement de la classe a été réalisé le mardi 7 juillet 2026. Un inventaire du matériel transféré sera annexé à la convention afin de préciser les équipements mis à disposition pendant toute la durée de cet accueil.

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE le Maire, à réaliser toute démarche relative à l'organisation du transfert de classe pendant la durée des travaux de l'école à Pléguien, et notamment à signer la convention de transfert de classe.**

Le Maire,
Fabien JOUSSE.